DÉCLARATION SUR LES DROITS NUMÉRIQUES POUR PROTÉGER LES INSTITUTIONS DE MÉMOIRE EN LIGNE

Objet

En reconnaissance de la valeur irremplaçable que les bibliothèques, les archives et les musées (ci-après les « institutions de mémoire ») offrent au public, ce document expose les activités essentielles de collection, de préservation archivistiques et de prêt qui ont besoin de protection et de soutien dans l'environnement des médias numériques d'aujourd'hui. Ensemble, les signataires demandent aux décideurs et aux collectivités de s'assurer que les institutions de mémoire conservent les mêmes droits et responsabilités en ligne que ceux dont elles jouissent hors ligne.

Contexte

Les institutions de mémoire soutiennent les collectivités en préservant les connaissances culturelles, artistiques et scientifiques qui constituent notre héritage intellectuel collectif et en y donnant accès à long terme. Les institutions de mémoire aident également les personnes à chercher, à obtenir et à partager l'information en démocratisant l'accès et en permettant à chacun — indépendamment de son niveau de revenu ou de son emplacement physique — de s'informer et de participer à la vie publique. Les auteurs, les chercheurs, les journalistes et les autres créateurs comptent sur l'accès numérique aux collections de bibliothèques, d'archives et de musées, parce que ces institutions de mémoire maintiennent les ressources accessibles sans tenir compte de la viabilité commerciale. Les générations futures sont tributaires des institutions de mémoire pour accéder aux documents plus anciens et difficiles à trouver qui deviennent les éléments constitutifs de nouvelles œuvres de création et connaissances scientifiques.

Ces avantages publics essentiels sont possibles, parce que les institutions de mémoire ont toujours disposé de la latitude et de la capacité nécessaires pour collecter, préserver livres et les autres ressources essentielles et en assurer l'accès contrôlé. Malheureusement, un grand nombre de ces activités sont devenues moins assurées dans le monde de

French language translation contributed by Internet Archive Canada

plus en plus numérique et en réseau d'aujourd'hui. D'une part, l'information du monde demeure en majeure partie non numérique, en formats physiques et, par conséquent, inaccessible pour ceux qui ne disposent pas du temps et des ressources nécessaires pour voyager. D'autre part, de nombreux documents publiés et accessibles en ligne en formats numériques sont enfermés dans des plateformes commerciales qui restreignent indûment les institutions de mémoire dans leur mission de service public. Cette situation laisse aux institutions de mémoire peu de moyens pratiques (voire aucun) pour collecter, préserver et mettre les documents à la disposition des générations futures.

Principes

Autrement dit, les droits et les responsabilités dont les institutions de mémoire jouissent depuis toujours hors ligne doivent également être protégés en ligne. Pour atteindre cet objectif, les bibliothèques, les archives et les musées doivent avoir les droits légaux et la capacité de :

- **collecter les documents sous forme numérique**, que ce soit en numérisant les collections physiques ou en les achetant sur le marché libre ou par d'autres moyens légaux;
- **préserver les documents numériques** et, au besoin, les réparer, les sauvegarder ou les reformater pour assurer leur existence et leur disponibilité à long terme;
- **offrir l'accès contrôlé aux documents numériques** pour les techniques de recherche avancées et pour les clients où qu'ils se trouvent — en ligne;
- **coopérer avec les autres institutions de mémoire** en partageant ou en transférant les collections numériques afin d'en faciliter la préservation et l'accès.

Afin que les institutions de mémoire puissent réaliser leur plein potentiel dans le monde numérique d'aujourd'hui, elles ne peuvent pas être à la merci de fardeaux injustifiés ou de contrats prédateurs qui étouffent leurs activités de collection et de préservation. En outre, ces institutions doivent être protégées de leur destruction par des attaques financières et des restrictions opérationnelles excessives.

Nous soussignés demandons par la présente aux décideurs du monde entier de protéger le rôle public essentiel des bibliothèques, des archives et des musées et d'adopter ces principes dans toute la mesure du possible dans les lois locales, régionales et nationales.

French language translation contributed by Internet Archive Canada

Signature de la Déclaration

La Déclaration peut être signée par les gouvernements, les institutions de mémoire et les autres organisations d’intérêt public à la suite d’un processus de vérification. Si vous souhaitez signer la Déclaration ou en savoir plus, veuillez communiquer avec nous campaigns@internetarchive.eu.

Mathias MASSODE	Archives nationales du Bénin
Nom	Institution
Le Directeur des Archives nationales	11/03/2026
Signature	Date

French language translation contributed by Internet Archive Canada